

DECISION D'AGREMENT
N° 94.00.270.001.1 DU 22 AVRIL 1994

Variateur de vitesse HELMUT KLEIN type IPG 10

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 81-883 DU 14 SEPTEMBRE 1981 RELATIF AUX MODALITES DU CONTROLE DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE, MODIFIE PAR LES DECRETS N° 86-1071 DU 24 SEPTEMBRE 1986 ET N° 86-1130 DU 17 OCTOBRE 1986 ET DES DEUX ARRETES PRIS POUR SON APPLICATION : L'ARRETE DU 14 SEPTEMBRE 1981 MODIFIE ET L'ARRETE DU 1ER OCTOBRE 1981 MODIFIE.

FABRICANT

HELMUT KLEIN GmbH, Wittumstrasse, 10,
7530 Pforzheim, Allemagne.

DEMANDEUR

Société EGLOFFE FRANCE, Zone d'activité du
Carrefour Rouge, 49450 Saint André de la
Marche, France.

CARACTERISTIQUES

Le variateur de vitesse HELMUT KLEIN type IPG 10, permet le contrôle des chronotachygraphes mécaniques et électroniques ainsi que la réalisation des disques d'essais.

Ce variateur comporte : (voir figure n° 6078-2)

- un afficheur à cristaux liquides et à 3 caractères (1) pour l'indication par échelon de 0,1 V de la tension disponible aux bornes (3) permettant l'alimentation électrique du chronotachygraphe à vérifier ;
- un potentiomètre (2) de réglage de cette tension disponible ;
- la sortie du moteur (4) pour l'entraînement des chronotachygraphes mécaniques ;
- un inverseur (5) du sens de rotation du moteur d'entraînement mécanique ;

- un interrupteur général (6) qui permet la mise en service ou l'arrêt du variateur ;
- un potentiomètre (7) de commande de réglage de la vitesse (entraînement mécanique ou entraînement électronique) ;
- une sortie impulsionnelle (8) pour la fonction vitesse des chronotachygraphes électroniques ;
- une sortie impulsionnelle (9) pour la fonction compte-tours des chronotachygraphes électroniques ;
- un ensemble de touches de fonctions (10) ;
- un afficheur à cristaux liquides et à 4 caractères (11) permettant l'affichage de la vitesse présélectionnée (par échelon de 0,1 km/h) ou de la distance parcourue en mètres ;
- un sélecteur de constante (12) pour programmer la constante du chronotachygraphe (mécanique ou électronique) à tester et permettre ainsi le contrôle des appareils dans les conditions normales d'utilisation.

1. Fonctions

Les touches des fonctions mécaniques sont noires et les touches des fonctions électroniques sont bleues.

1.1) Fonctions mécaniques

- Le fonctionnement mécanique est sélectionné par pression sur la touche U. Dans cette position, le variateur de vitesse permet de contrôler les distances.
- La vitesse est indiquée en km/h par la touche portant cette mention «km/h» ou en tr/min de l'arbre de sortie du moteur par la touche «U/min».

1.2) Fonctions électroniques

• Le fonctionnement électronique est sélectionné par pression de la touche bleue «Imp». Dans cette position, le variateur de vitesse sert de compteur d'impulsions (affichage des impulsions) et permet le contrôle de la distance parcourue.

• La vitesse est indiquée en kilomètre par heure par la touche bleue : «km/h».

• Une touche rouge permet le contrôle du régime-moteur et, dans ce cas, l'afficheur indique une fréquence en hertz (Hz).

Deux autres touches sont destinées au contrôle de la distance dans les deux modes de fonctionnement :

• la touche «STOP» pour arrêter le comptage de la distance ;

• la touche «OO» pour la remise à zéro de l'afficheur.

2. Caractéristiques de fonctionnement

Les principales caractéristiques de fonctionnement de ce variateur de vitesse sont :

• Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C

• Tension d'alimentation délivrée : 4 à 28 V

• Vitesse maximale : 180 km/h

• Distance : 1 à 9 999 m

• Fréquence maximale (impulsions) : 278 kHz

• Constante mécanique : 100 à 2 000 tr/min

• Constante électronique : 100 à 19 990 imp/km.

SCELLEMENT : (Voir plan de scellement n° 6078-4)

Le scellement de ce variateur de vitesse est réalisé par un plomb rendant impossible tout accès au réglage de l'appareil. Ce plomb reçoit, lors de la vérification avant mise en service, ou après réparation, la marque des essais partiels.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Ce variateur est muni d'une plaque d'identification où sont mentionnés :

• le nom du fabricant

• le nom ou la marque du demandeur de l'agrément

• la référence du modèle

• le numéro de série de l'appareil et l'année de fabrication

• le numéro et la date de la présente décision d'agrément.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Chaque variateur fera l'objet d'une vérification avant mise en service et après réparation pour s'assurer que les erreurs maximales tolérées sont respectées, celles-ci étant fixées en valeur relative à $\pm 0,3\%$ pour la vitesse et $\pm 0,1\%$ pour la distance.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Pays-de-la-Loire et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision d'agrément a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographie n° 6078-1.

Schémas n°s 6078-2 et 3.

Plan de scellement n° 6078-4.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HUGOUNET

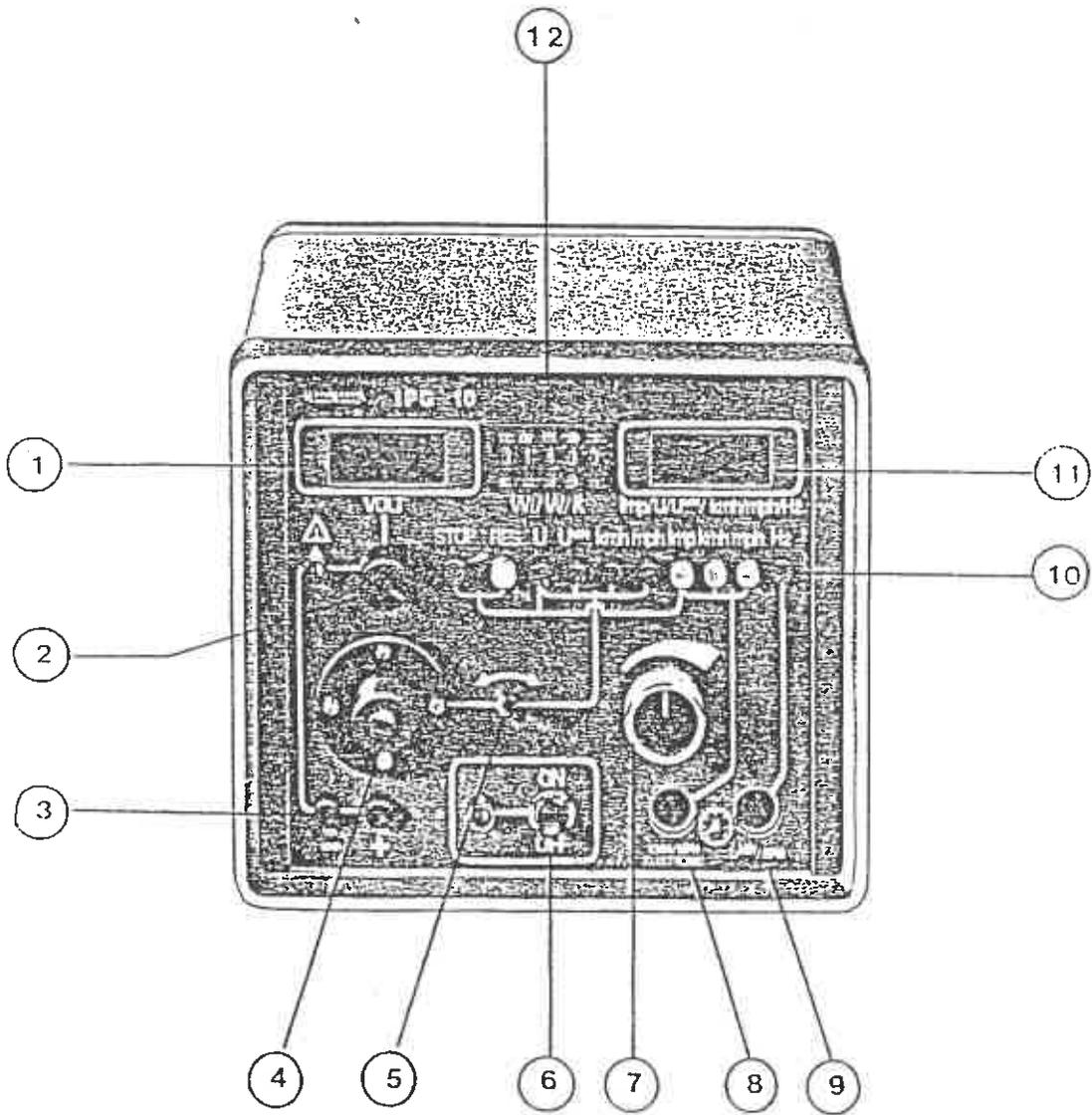


■ N° 6078-1

VARIATEUR DE VITESSE HELMUT KLEIN IPG 10



■ N° 6078-2
VARIATEUR DE VITESSE HELMUT KLEIN IPG 10

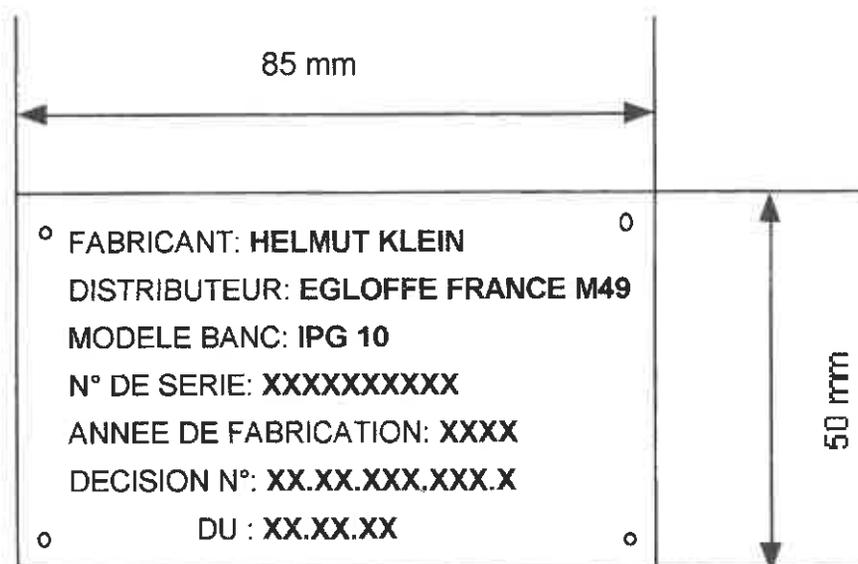




■ N° 6078-3

VARIATEUR DE VITESSE HELMUT KLEIN IPG 10

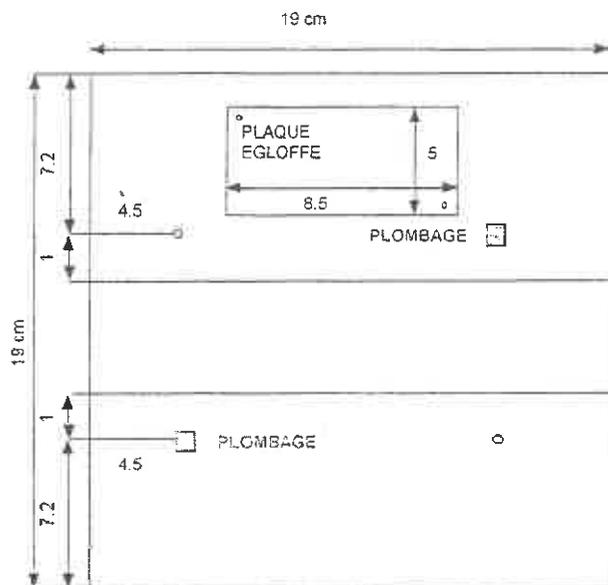
Plaque d'identification



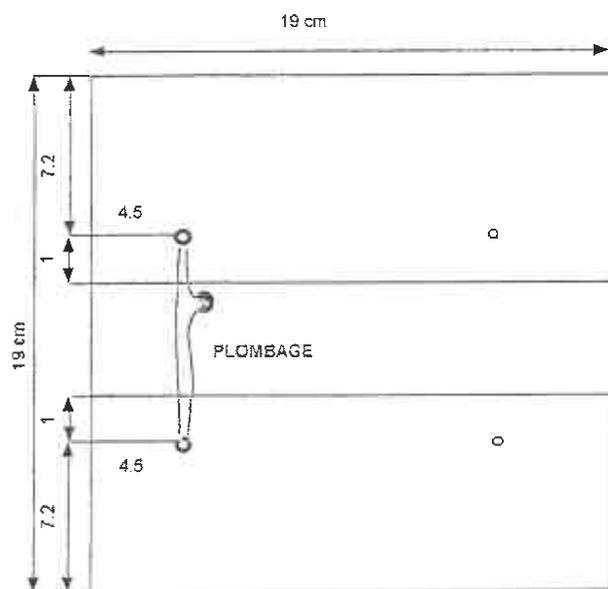
■ N° 6078-4

VARIATEUR DE VITESSE HELMUT KLEIN IPG 10

Plan de scellement



Face droite



Face gauche